



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement EJPD

**Bundesamt für Migration BFM**  
Information & Kommunikation  
Statistikdienst Asyl

3003 Berne-Wabern, le 13 janvier 2011



# Statistique en matière d'asile

# 2010

## Table des matières

Synthèse	3
Les principales données	5
Effectifs	8
Demandes d'asile	10
Demandes d'asile en comparaison internationale	12
Cas traités en première instance	13
Levée de l'admission provisoire et révocation de l'asile	14
Règlements du séjour et sorties du processus asile	15
Informations	18
Répertoire des tableaux	19
Répertoire des graphiques	19

# Synthèse

## Léger recul du nombre de demandes d'asiles par rapport à l'année précédente

**En 2010, 15 567 personnes ont déposé une demande d'asile en Suisse (contre 16 005 en 2009), ce qui représente une baisse de 2,7 %. 20 690 demandes ont été réglées en première instance au cours de la même période, soit 3364 de plus qu'en 2009 (+ 19,4 %). En application de l'accord de Dublin, 2722 personnes ont été prises en charge par un autre Etat de l'espace Dublin (2009 : 1904 personnes).**

### Demandes d'asile et pays de provenance

15 567 personnes ont déposé une demande d'asile en 2010, soit 438 de moins qu'en 2009 (- 2,7 %). Le principal pays de provenance est une nouvelle fois le Nigéria avec 1969 demandes, ce qui représente une augmentation de 10,2 % par rapport à 2009 (+ 183 demandes). La crise économique ayant touché moins durement la Suisse que d'autres pays de destination importants de ce groupe de population, comme l'Italie et l'Espagne, nombre de Nigériens ont poursuivi leur route en Europe. Les autorités fédérales appliquent la même pratique en matière d'asile que les autres Etats européens à l'égard des ressortissants nigériens. En 2010, 2243 demandes d'asile de requérants en provenance du Nigéria ont fait l'objet d'une décision. Seules deux personnes ont obtenu l'asile et une troisième a été admise à titre provisoire.

Avec 1799 demandes d'asile, c'est-à-dire 75 de plus que l'année précédente (+ 4,4 %), l'Erythrée occupe la deuxième position de ce classement. Plus de 1000 proches parents de ressortissants érythréens reconnus comme réfugiés en Suisse ont été autorisés à entrer sur le territoire helvétique au titre du regroupement familial en 2010. Le Sri Lanka, avec 939 demandes, soit 476 de moins qu'en 2009 (- 33,6 %), arrive au troisième rang. Même si les combats ont pris fin en 2009, les candidats au départ sont, pour l'heure, encore nombreux. Totalisant 910 demandes (+ 335, soit une hausse de 58,3 %), la Serbie est le quatrième plus important pays de provenance. Depuis décembre 2009, les citoyens serbes, macédoniens et monténégrins peuvent entrer sans visa dans l'espace Schengen. Plusieurs milliers de citoyens serbes et macédoniens, appartenant souvent à la minorité rom, ont fait usage de cette nouvelle liberté de voyager pour demander l'asile dans un Etat Schengen en 2010. La Suisse a été nettement moins touchée par ce phénomène que d'autres Etats européens (p. ex., la Belgique, l'Allemagne et la Suède).

L'Afghanistan occupe la cinquième position du classement avec 670 demandes (- 81 demandes, - 10,8 %), suivi de l'Irak avec 659 demandes (- 276 demandes, - 29,5 %), de la Géorgie avec 642 demandes (+ 4 demandes, + 0,6 %), du Kosovo avec 602 demandes (- 92 demandes, - 13,3 %), de la Turquie avec 530 demandes (- 29 demandes, - 5,2 %) et de la Syrie avec 469 demandes (+ 69 demandes, 17,3 %).

Avec 417 demandes (+ 355 demandes, + 572,6 %), la Macédoine enregistre une hausse de plus de 100 demandes par rapport à 2009. Il en va de même pour la Tunisie avec 358 demandes (+ 154 demandes, + 75,5 %), l'Algérie avec 417 demandes (+ 117 demandes, + 39,0 %) et le Ghana avec 157 demandes (+ 102 demandes, + 185,5 %). Concernant ces trois derniers pays, la hausse est vraisemblablement due à une immigration d'ordre économique (en provenance notamment de l'Italie).

A l'inverse, la Somalie affiche un recul de plus de 100 demandes (337 demandes, soit 416 de moins qu'en 2009 ou - 55,2 %). Même constat pour la Mongolie avec 113 demandes (- 182 demandes, - 61,7 %) et la Russie avec 348 demandes (- 104 demandes, - 23,0 %).

## Cas réglés

Au cours de l'année 2010, 20 690 demandes ont été traitées en première instance, soit 3364 de plus qu'un an auparavant (+ 19,4 %). 3449 personnes ont obtenu l'asile (2009 : 2622, + 31,5 %). Le taux de reconnaissance du statut de réfugié (octroi de l'asile) s'est élevé à 17,7 %, un chiffre en légère hausse par rapport à 2009 (16,3 %). Dans 9466 cas, les autorités ont rendu une décision de non-entrée en matière (2009 : 7678, + 23,3 %). Sur ces décisions de non-entrée en matière, 6393 (2009 : 3486) ont été prononcées dans le cadre de la procédure Dublin (possibilité de transfert à un autre Etat compétent pour mener la procédure d'asile et de renvoi). 6541 demandes ont, quant à elles, été rejetées (2009 : 5750, + 13,8 %), tandis que 1234 requêtes sont devenues sans objet et ont été classées (2009 : 1276, - 3,3 %).

Fin 2010, 9025 demandes étaient en suspens, 3370 de moins qu'en 2009 (- 27,2 %). Les requêtes sur lesquelles l'ODM n'entre pas en matière sont traitées en priorité. Il en va de même des demandes de personnes dont le transfert vers un Etat Dublin peut être envisagé.

## Accord Dublin

L'accord d'association à Dublin permet de déterminer quel Etat Dublin est compétent pour mener une procédure d'asile et de renvoi. Un requérant ne doit, suite à une décision négative, plus avoir la possibilité d'introduire une nouvelle procédure auprès d'un autre Etat Dublin.

Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et le 31 décembre 2010, la Suisse a déposé des demandes de prise en charge pour 5994 personnes dont la procédure d'asile relevait, selon elle, de la compétence d'un autre Etat de l'espace Dublin. Dans 5095 cas, la demande a été acceptée, l'Etat sollicité s'étant déclaré prêt à prendre en charge la personne concernée ; dans 853 autres cas, la requête a été rejetée. Le nombre de requérants transférés dans l'Etat Dublin compétent se monte à 2722.

Les demandes de prise en charge présentées par la Suisse en vertu de l'accord de Dublin concernaient notamment 1513 ressortissants nigériens (25,2 % du total), 507 ressortissants géorgiens (8,4 % du total) et 366 ressortissants érythréens (6,1 % du total).

De son côté, la Suisse a reçu 1327 demandes de prise en charge d'autres Etats Dublin pendant la même période. Elle en a approuvé 797 et refusé 514 autres. Enfin, 481 personnes ont d'ores et déjà été transférées en Suisse.

Le bilan tiré de la mise en œuvre du régime de Dublin est positif, la collaboration avec les pays partenaires fonctionne bien. A ce jour, la Suisse a pu transférer nettement plus de personnes dans un autre Etat Dublin qu'elle n'a dû en reprendre en vertu de cet accord.

## Départs par voie aérienne

Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2010, 8059 personnes ont quitté le territoire suisse par la voie aérienne lors d'un départ contrôlé, un chiffre en augmentation de plus de 10 % par rapport à 2009 (7272 départs). Cette hausse des départs contrôlés s'explique par l'augmentation continue des transferts réalisés dans le cadre de la procédure de sortie Dublin et par un accroissement des départs autonomes.

Sur le total des 8059 personnes ayant quitté la Suisse, 5345 (66 %) relevaient de la législation sur l'asile (loi fédérale sur l'asile ; LAsi) et 2360 (34 %) de la législation sur les étrangers (loi fédérale sur les étrangers ; LEtr).

# Les principales données

Tableau 1: Effectifs

Effectif à la fin de la période	Fin 2009	Fin 2010	+/- in%	Femmes	Hommes
<b>Effectif dans le processus asile en Suisse</b>	<b>40'319</b>	<b>36'788</b>	<b>-8.8</b>	<b>14'519</b>	<b>22'269</b>
<b>Effectif dans le processus procédure</b>	<b>17'139</b>	<b>12'915</b>	<b>-24.6</b>	<b>3'954</b>	<b>8'961</b>
En suspens en première instance (proc. décision d'asile)	12'395	<b>9'025</b>	-27.2	<b>2'790</b>	<b>6'235</b>
Décisions 1ère instance, non encore entrées en force <sup>1)</sup>	4'744	<b>3'890</b>	-18.0	<b>1'164</b>	<b>2'726</b>
<b>Effectif admissions provisoires</b>	<b>22'682</b>	<b>23'471</b>	<b>3.5</b>	<b>10'410</b>	<b>13'061</b>
Admissions provisoires ≤ 7 ans	9'370	<b>10'183</b>	8.7	<b>4'033</b>	<b>6'150</b>
Admissions provisoires > 7 ans	10'782	<b>10'008</b>	-7.2	<b>5'094</b>	<b>4'914</b>
Admissions provisoires pour réfugiés ≤ 7 ans	1'699	<b>2'404</b>	41.5	<b>920</b>	<b>1'484</b>
Admissions provisoires pour réfugiés > 7 ans	831	<b>876</b>	5.4	<b>363</b>	<b>513</b>
<b>Total cas spéciaux</b>	<b>380</b>	<b>308</b>	<b>-18.9</b>	<b>126</b>	<b>182</b>
Suspensions (groupes)	0	<b>0</b>	0.0	<b>0</b>	<b>0</b>
Suspensions (individus)	380	<b>308</b>	-18.9	<b>126</b>	<b>182</b>
Nombre de cas spéciaux statistiques dans le processus asile	118	<b>94</b>	-20.3	<b>29</b>	<b>65</b>
<b>Nombre de personnes bénéficiant d'un soutien à l'exécution du renvoi</b>	<b>6'396</b>	<b>7'262</b>	<b>13.5</b>	<b>1'375</b>	<b>5'887</b>
<b>Nombre de personnes ayant obtenu des documents de voyage</b>	<b>4'360</b>	<b>4'138</b>	<b>-5.1</b>	<b>912</b>	<b>3'226</b>
Documents de voyage obtenus après procédure d'asile	3'727	<b>3'524</b>	-5.4	<b>848</b>	<b>2'676</b>
Documents de voyage obtenus sans procédure d'asile	633	<b>614</b>	-3.0	<b>64</b>	<b>550</b>
<b>Nombre de personnes dans le cadre de l'organisation du départ</b>	<b>891</b>	<b>2'082</b>	<b>133.7</b>	<b>350</b>	<b>1'732</b>
Organisation du départ après procédure d'asile	502	<b>1'561</b>	211.0	<b>244</b>	<b>1'317</b>
Organisation du départ sans procédure d'asile	389	<b>521</b>	33.9	<b>106</b>	<b>415</b>
<b>Nombre de soutiens à l'exécution du renvoi bloqués/suspendus</b>	<b>518</b>	<b>554</b>	<b>6.9</b>	<b>6</b>	<b>548</b>
<b>Nombre de cas spéciaux statistiques dans le cadre du soutien à l'exécution du renvoi (SER)</b>	<b>627</b>	<b>488</b>	<b>-22.2</b>	<b>106</b>	<b>382</b>
<b>Nombre de réfugiés reconnus <sup>2)</sup></b>	<b>23'640</b>	<b>25'285</b>	<b>7.0</b>	<b>10'754</b>	<b>14'531</b>
Réfugiés permis B	5'128	<b>7'404</b>	44.4	<b>2'936</b>	<b>4'468</b>
Réfugiés permis C	18'512	<b>17'881</b>	-3.4	<b>7'818</b>	<b>10'063</b>
<b>Nombre de personnes relevant du domaine de l'asile (incl. SER)</b>	<b>70'355</b>	<b>69'335</b>	<b>-1.4</b>	<b>26'648</b>	<b>42'687</b>

<sup>1)</sup> Processus entrée en force (inclus cas en suspens au TAF)

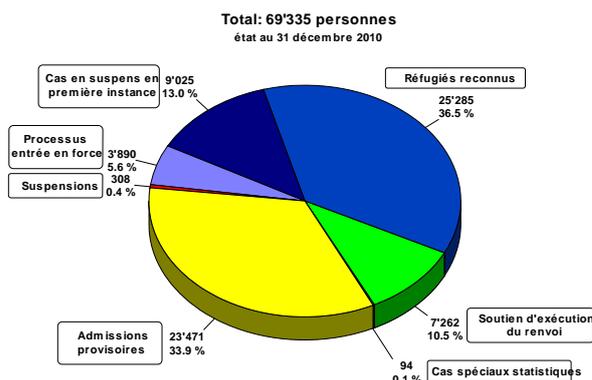
<sup>2)</sup> Les données relatives aux réfugiés reconnus 2010 figurant dans la présente statistique se rapportent à l'effectif du mois de novembre 2010

**Tableau 2: Flux**

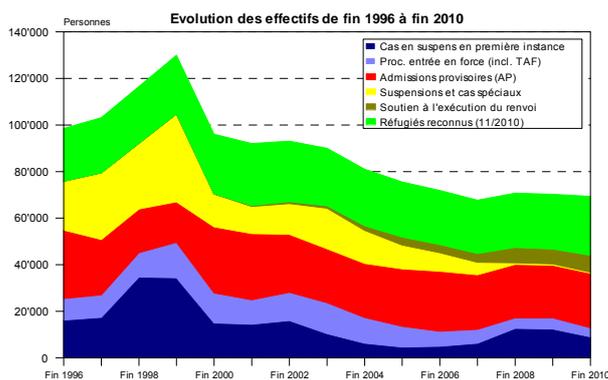
Flux durant la période (personnes)	Année 2009	Année 2010	+/- in%	Femmes	Hommes
<b>Nombre de demandes d'entrée dans le cadre de l'asile: aéroports, frontières, étranger</b>	4'960	6'040	21.8	2'409	3'631
<b>Total des cas réglés dans le cadre de l'asile: aéroports, frontières, étranger</b>	3'241	8'544	163.6	3'489	5'055
<b>Demandes d'asile en Suisse</b>	16'005	15'567	-2.7	4'312	11'255
<b>Cas réglés en première instance</b>	17'326	20'690	19.4	5'463	15'227
Décisions positives	2'622	3'449	31.5	1'382	2'067
Décisions négatives	5'750	6'541	13.8	2'265	4'276
Non-entrées en matière (NEM)	7'678	9'466	23.3	1'525	7'941
Radiations	1'276	1'234	-3.3	291	943
<b>Dublin: Requêtes procédure out</b>	6'041	5'994	-0.8	809	5'185
<b>Dublin: Requêtes procédure in</b>	605	1'327	119.3	234	1'093
<b>Dublin: Consentement (délai expiré incl.) procédure out</b>	4'590	5'095	11.0	606	4'489
<b>Dublin: Consentement (délai expiré incl.) procédure in</b>	452	797	76.3	134	663
<b>Dublin: Décisions de non-entrée en matière (art. 34.2.d)</b>	3'486	6'393	83.4	916	5'477
<b>Dublin: Transferts procédure out</b>	1'904	2'722	43.0	327	2'395
<b>Dublin: Transferts procédure in</b>	195	481	146.7	70	411
<b>Admissions provisoires</b>	4'053	4'796	18.3	1'766	3'030
Admissions provisoires LAsi et LEtr	3'385	3'711	9.6	1'331	2'380
Admissions provisoires avec qualité de réfugié	668	1'085	62.4	435	650
<b>Levées et fins admissions provisoires</b>	4'283	4'112	-4.0	1'869	2'243
<b>Réexamens</b>	1'013	1'450	43.1	606	844
<b>Total des cas réglés dans le cadre des réexamens</b>	1'037	1'389	33.9	588	801
<b>Révocations et extinctions asile</b>	1'541	2'576	67.2	1'237	1'339
<b>Cas de rigueur: Demandes</b>	3'245	2'832	-12.7	1'298	1'534
<b>Cas de rigueur: Approbations</b>	3'111	2'942	-5.4	1'357	1'585
Approbations art. 84, al. 5, LEtr après admission provisoire	2'682	2'656	-1.0	1'232	1'424
Approbations art. 14, al. 2, LAsi procédure d'asile pendante	122	57	-53.3	27	30
Approbations art. 14, al. 2, LAsi procédure d'asile close	307	229	-25.4	98	131

<b>Règlements et sorties du processus asile</b>	<b>17'405</b>	<b>21'098</b>	<b>21.2</b>	<b>5'970</b>	<b>15'128</b>
Règlements définitifs du séjour après octroi de l'asile et règlements cantonaux	6'489	<b>7'418</b>	14.3	<b>3'233</b>	<b>4'185</b>
Départs après décision d'asile	6'093	<b>5'199</b>	-14.7	<b>1'323</b>	<b>3'875</b>
Autres sorties du processus asile	4'823	<b>8'481</b>	75.8	<b>1'414</b>	<b>7'067</b>
<b>Entrées demandes soutien à l'exécution du renvoi (SER) après procédure d'asile</b>	<b>5'573</b>	<b>4'607</b>	<b>-17.3</b>	<b>1'012</b>	<b>3'595</b>
<b>Entrées demandes soutien à l'exécution du renvoi (SER) sans procédure d'asile</b>	<b>1'156</b>	<b>811</b>	<b>-29.8</b>	<b>84</b>	<b>727</b>
<b>Documents obtenus</b>	<b>3'487</b>	<b>3'091</b>	<b>-11.4</b>	<b>554</b>	<b>2'537</b>
<b>Départs et communications d'exécution du renvoi dans le cadre des soutiens à l'exécution du renvoi (SER)</b>	<b>9'576</b>	<b>10'522</b>	<b>9.9</b>	<b>1'877</b>	<b>8'645</b>
Départs volontaires contrôlés	1'739	<b>2'030</b>	16.7	<b>593</b>	<b>1'437</b>
Renvois pays d'origine	3'322	<b>2'830</b>	-14.8	<b>403</b>	<b>2'427</b>
Renvois pays tiers	307	<b>260</b>	-15.3	<b>69</b>	<b>191</b>
Départs non-contrôlés et autres sorties	4'208	<b>5'402</b>	28.4	<b>812</b>	<b>4'590</b>

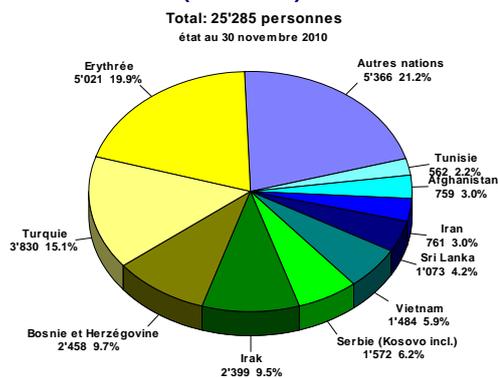
# Effectifs



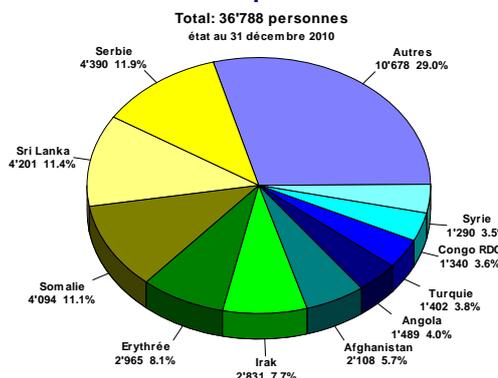
**Graphique 1: Personnes relevant du domaine de l'asile (incl. SER): status**



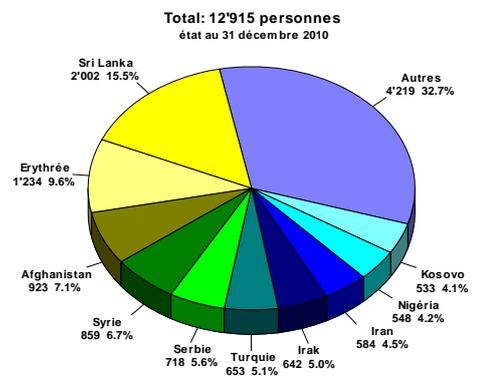
**Graphique 2: Personnes relevant du domaine de l'asile par an**



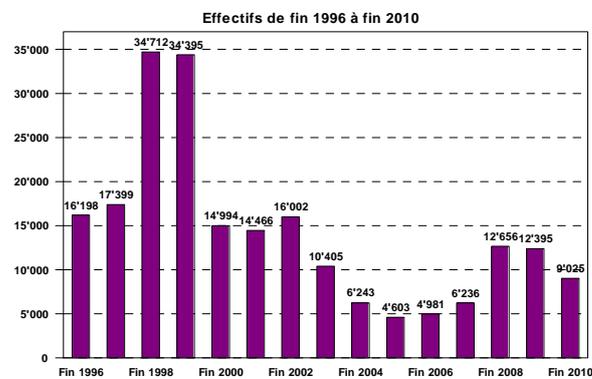
**Graphique 3: Réfugiés reconnus: pays de provenance**



**Graphique 4: Personnes dans le processus asile en Suisse: pays de provenance**

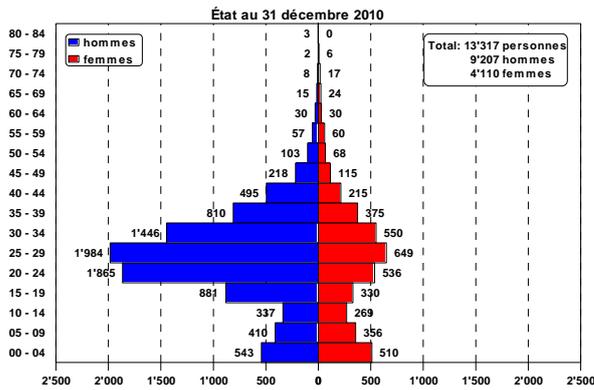


**Graphique 5: Personnes dans le processus procédure: pays de provenance**

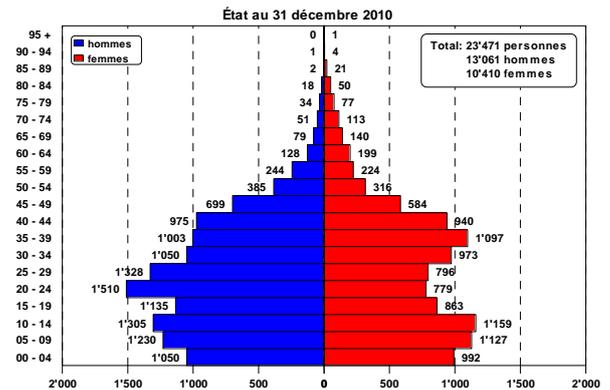


**Graphique 6: Demandes d'asile en suspens en première instance par an**

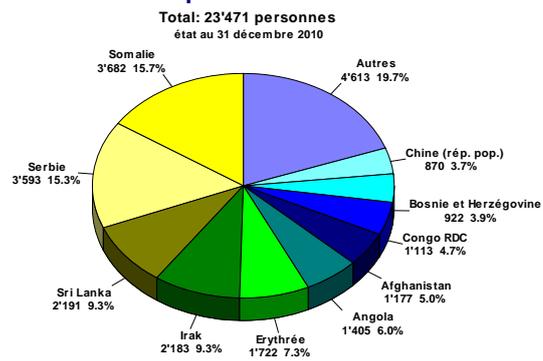
A fin décembre 2010, l'effectif des personnes relevant du domaine de l'asile en Suisse s'est établi à 69'335, contre 70'355 l'année précédente, soit une diminution de 1.4%. Parmi ces personnes, 25'285 avaient le statut de réfugié reconnu, 23'471 étaient admises à titre provisoire et 308 bénéficiaient d'une suspension d'exécution du renvoi. Au 31 décembre 2010, 9'025 demandes étaient en suspens en première instance (auprès de l'ODM) et 3'890 décisions n'étaient pas encore entrées en force (y compris les recours en suspens en deuxième instance devant le Tribunal administratif fédéral). De plus, la statistique répertorie 94 cas particuliers ne pouvant être attribués à aucun effectif dans les catégories prévues par SYMIC. Dans le cadre du soutien à l'exécution du renvoi, on comptait en outre à la fin de la période sous revue 7'262 cas en suspens après une décision d'asile passée en force ou relevant de la LEtr.



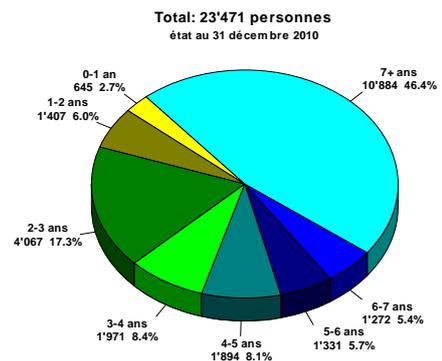
Graphique 7: Requirés selon le sexe et la classe d'âge (excepté les personnes admises à titre provisoire)



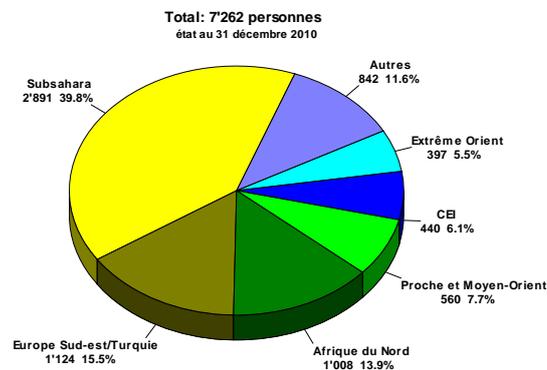
Graphique 8: Personnes admises à titre provisoire selon le sexe et la classe d'âge



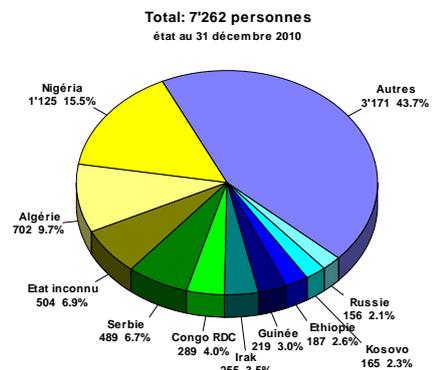
Graphique 9: Admissions provisoire: pays de provenance



Graphique 10: Admissions provisoires: durée du séjour depuis l'entrée en Suisse

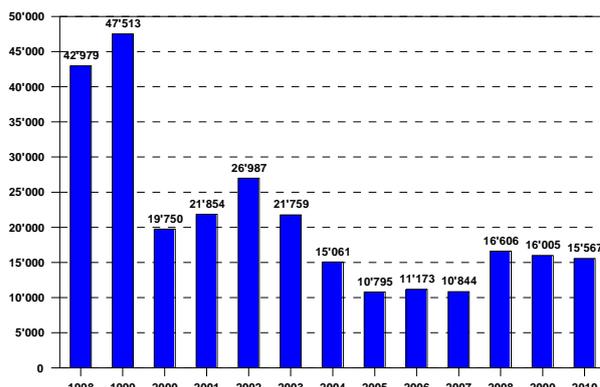


Graphique 11: Soutiens à l'exécution du renvoi: régions

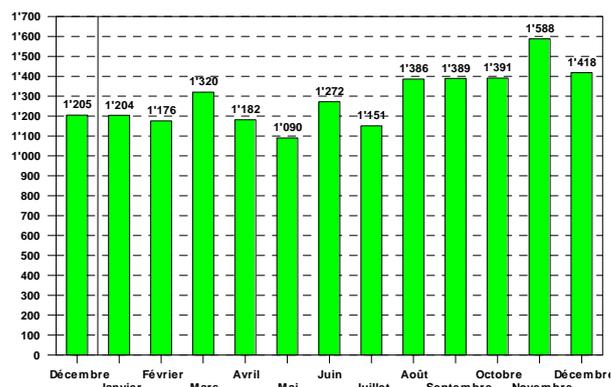


Graphique 12: Soutiens à l'exécution du renvoi: pays de provenance

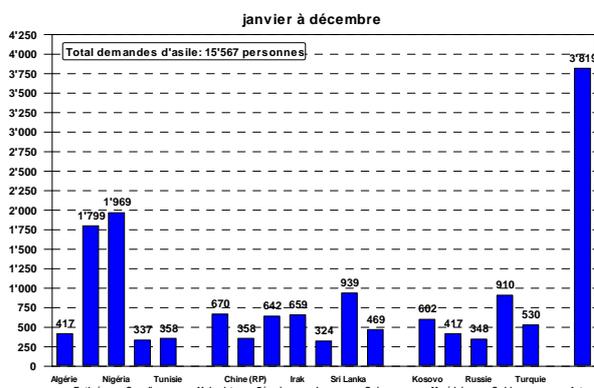
# Demandes d'asile



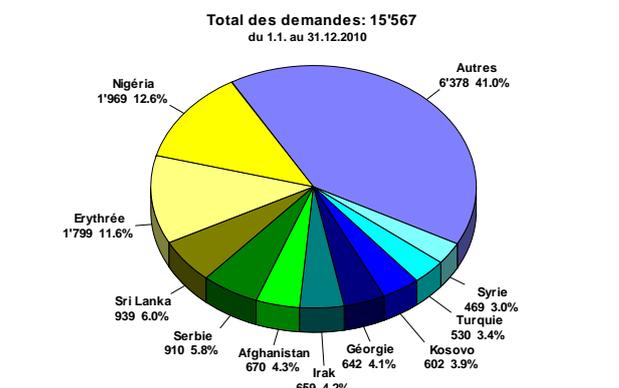
Graphique 13: Demandes d'asile par an



Graphique 14: Demandes d'asile par mois



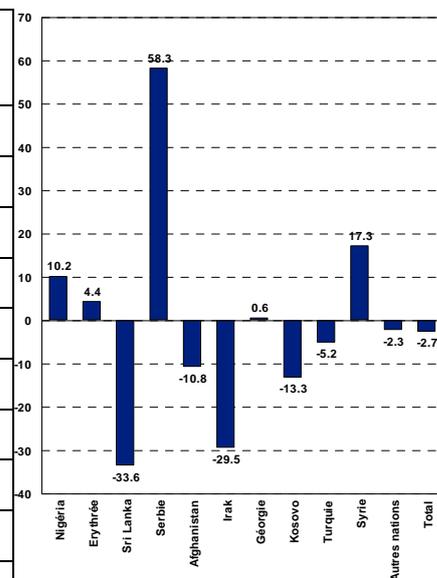
Graphique 15: Demandes d'asile: Principaux pays de provenance



Graphique 16: Demandes d'asile: Principaux pays de provenance

## Tableau 3: Demandes d'asile par pays d'origine

	Nationalité	Demandes d'asile 2009	Demandes d'asile 2010	En pour cent du total
1	Nigéria	1'786	1'969	12.6
2	Erythrée	1'724	1'799	11.6
3	Sri Lanka	1'415	939	6.0
4	Serbie	575	910	5.8
5	Afghanistan	751	670	4.3
6	Irak	935	659	4.2
7	Géorgie	638	642	4.1
8	Kosovo	694	602	3.9
9	Turquie	559	530	3.4
10	Syrie	400	469	3.0
	Autres	6'528	6'378	41.1
	<b>Total</b>	<b>16'005</b>	<b>15'567</b>	<b>100</b>



Graphique 17: Variation en pour cent

Durant l'année 2010, le nombre des demandes d'asile mensuelles a oscillé entre 1'090 (mai) et 1'588 (novembre). En 2009, les variations s'étaient situées dans une fourchette de 1'067 (mai) à 2'267 demandes (janvier).

Sur les 15'567 demandes d'asile enregistrées durant l'année, 1'969 (12.6%) provenaient du Nigéria (1'786 en 2009), 1'799 (11.6%) de l'Erythrée, 939 (6%) du Sri Lanka, 910 (5.8%) de la Serbie et 670 (4.3%) de l'Afghanistan. L'Irak figure en sixième position, avec 659 demandes (4.2%), suivie de la Géorgie (642 demandes, 4.1%) et le Kosovo avec 602 personnes (3.9%). Le Nigéria est désormais le principal pays de provenance des requérants d'asile.

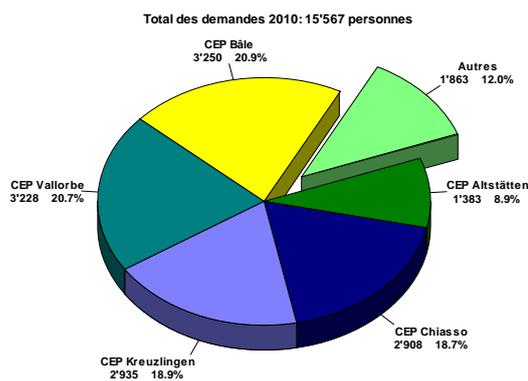
A elles seules, les demandes d'asile des ressortissants de ces dix pays représentent nettement plus de la moitié de l'ensemble (58.9%).

### Demandes dans les centres d'enregistrement et de procédure (CEP)

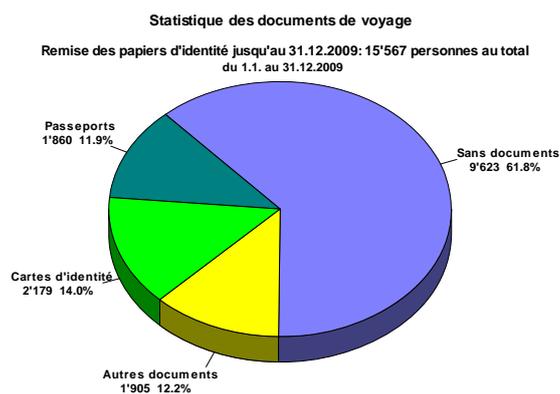
Sur les 15'567 demandes d'asile enregistrées durant l'année, 13'704 ont été déposées dans les centres d'enregistrement et de procédure (CEP).

### Remise de documents de voyage et autres documents au CEP:

Des 15'557 personnes ayant déposé une demande d'asile pendant l'année sous revue, 4'039 (soit 25.9% d'entre elles) ont présenté des documents d'identité valables.



Graphique 18: Demandes d'asile présentées dans les centres d'enregistrement et de procédure



Graphique 19: Documents de voyage et autres documents remis au centre d'enregistrement et de procédure

## Demands dans les aéroports

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, une procédure d'asile complète identique à celle appliquée en Suisse est menée dans les aéroports. En 2010, un total de 221 demandes d'asile ont été déposées dans les aéroports de Genève-Cointrin et Zurich-Kloten. 45 demandes ont été déposées à Genève (année précédente: 117, soit une diminution de 61.5%) et 176 à Zurich (année précédente: 164, soit une augmentation de 7.3%). Pour l'année 2010, les principaux pays de provenance des requérants d'asile sont, à l'aéroport de Zurich, l'Iran, l'Afghanistan, la Syrie, la Russie et le Sri Lanka; à l'aéroport de Genève, le Sri Lanka, la Côte d'Ivoire, l'Iran, l'Erythrée et le Pakistan.

L'ODM a prononcé dans les aéroports de Genève-Cointrin et Zurich-Kloten jusqu'à fin 2010 un total de 108 autorisations d'entrée pour un taux d'entrée de 48.9% (année précédente : 58%).

## Demands déposées à l'étranger

Les représentations suisses à l'étranger ont enregistré 3'963 demandes d'entrée (3'820 en 2009). L'entrée a été accordée à 185 reprises. A fin décembre, au total 6'235 demandes déposées à l'étranger étaient encore pendantes.

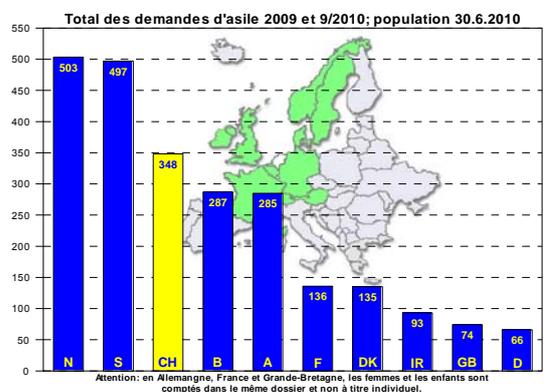
## Demands de réexamen

Au total, 1'450 personnes ont déposé une demande de réexamen au cours de l'année 2010 contre 1'013 l'année précédente. Durant l'année, l'ODM a statué sur 1'389 demandes de réexamen (1'037); 284 (309) ont été acceptées et 762 (559) rejetées. Dans 269 cas (120), l'ODM n'est pas entré en matière sur la demande ou celle-ci a fait l'objet d'une radiation. A la fin de l'année sous revue, 330 demandes de réexamen étaient en suspens en procédure d'asile (286 à fin 2009).

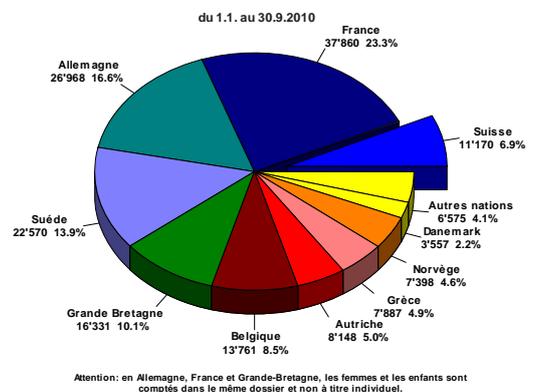
## Procédure Dublin

En 2010, les autorités suisses ont déposé des demandes de prise en charge pour 5'994 (2009: 6'041) personnes (procédure out). La requête a été acceptée dans 5'095 (4'590) cas et 2'722 (1'904) personnes ont déjà été transférées dans l'Etat Dublin compétent. De son côté, la Suisse a reçu 1'327 (605) demandes de prise en charge (procédure in) et en a accepté 797 (452). Au total, 481 (195) personnes ont d'ores et déjà été transférées en Suisse. L'ODM a en outre prononcé 6'393 (3'486) décisions de non-entrée en matière au titre de l'accord de Dublin (art. 34, al. 2, let. d, LAsi).

## Demands d'asile en comparaison internationale

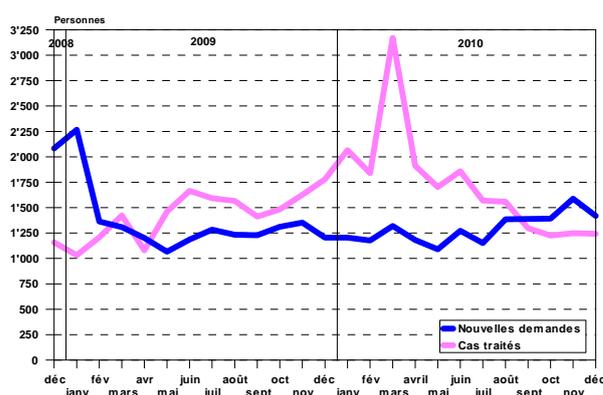


Graphique 20: Nombre de demandes d'asile par rapport à 100'000 habitants



Graphique 21: Demands d'asile dans les Etats européens faisant partie des CIG

## Cas traités en première instance



Graphique 22: Evolution des demandes d'asile et cas traités



Graphique 23: Cas traités en première instance

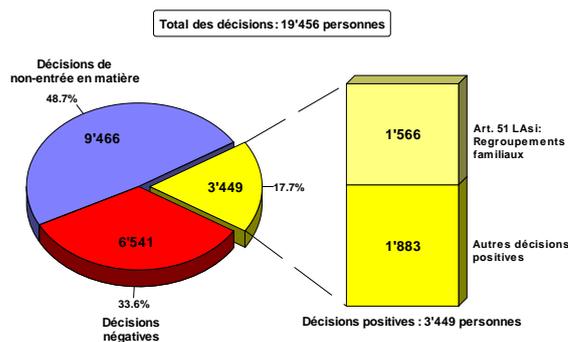
Tableau 4: Cas traités et demandes en suspens en première instance

	Règlements 2009	Règlements 2010	Compar. avec année préc. (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
Décisions positives	2'622	3'449	827	31.5
taux moyen de reconnaissance	16.3	17.7	1.4	8.6
Décisions négatives	5'750	6'541	791	13.8
Non-entrées en matière (NEM)	7'678	9'466	1'788	23.3
Radiations	1'276	1'234	-42	-3.3
<b>Total</b>	<b>17'326</b>	<b>20'690</b>	<b>3'364</b>	<b>19.4</b>
Demandes en suspens	12'395	9'025	-3'370	-27.2

De janvier à décembre 2010, 20'690 demandes d'asile ont été traitées en première instance. L'asile a été octroyé à 3'449 personnes, ce qui représente un taux moyen de reconnaissance de 17.7% sur les décisions effectives (soit le total des décisions positives, négatives et de non entrées en matière).

En ce qui concerne les nations générant le plus grand nombre d'octrois de l'asile en 2010, le taux correspondant s'élève à 63% (2'160 personnes) pour l'Erythrée et à 38.3% (228 personnes) pour la Turquie. Il est de 18.7% (194 personnes) pour le Sri Lanka et de 14.5% (148 personnes) pour l'Irak. Enfin, le taux est de 9.6% (148 personnes) pour la Somalie, de 24.7% (89 personnes) pour l'Iran, de 27.1% (56 personnes) pour l'Ethiopie, de 9.7% (46 personnes) pour la Syrie, de 5.1% (40 personnes) pour l'Afghanistan et de 9.8% (35 personnes) pour la République populaire de la Chine.

Dans les décisions positives sont comptées les décisions d'octroi de l'asile rendues en première instance et celles issues d'un réexamen de demandes ou d'un recours auprès du Tribunal administratif fédéral (TAF).



**Graphique 24: Décisions de première instance 2010**

Parmi les 3'449 personnes auxquelles l'asile a été octroyé, 1'566 en ont bénéficié en raison du regroupement familial, les 1'883 autres ayant obtenu une décision positive à titre personnel.

A noter qu'une partie des requérants d'asile déboutés peuvent rester en Suisse grâce à une admission provisoire.

## Levée de l'admission provisoire et révocation de l'asile

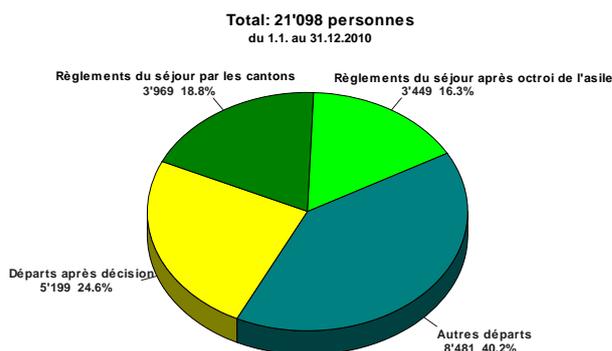
De janvier à décembre 2010, l'asile a été révoqué pour 2'576 réfugiés reconnus, aucun danger ne menaçant plus ces personnes ou leur droit à l'asile ayant pris fin.

Durant la période considérée, 4'112 admissions provisoires ont été levées. Dans la plupart des cas, cela concerne des ressortissants de la Serbie (Kosovo inclus) (1'056), de la Somalie (384), de l'Irak (465), de la Bosnie et Herzégovine (371), de l'Angola (288) et de Sri Lanka (257).

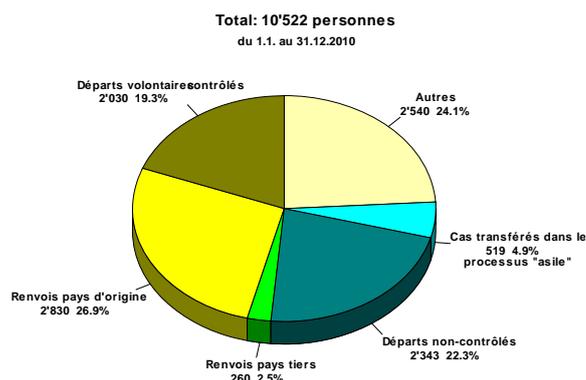
**Tableau 5: Levée de l'admission provisoire et révocation de l'asile**

	2009	2010	Compar. avec année préc. (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
Levée de l'admission provisoire	4'283	4'112	-171	-4
Révocation ou fin de l'asile	1'541	2'576	1'035	67.2

# Règlements du séjour et sorties du processus asile



Graphique 25: Règlements du séjour et sorties du processus asile



Graphique 26: Sorties du processus asile après soutien à l'exécution du renvoi

Tableau 6: Règlements du séjour

	Règlements 2009	Règlements 2010	Compar. avec année préc. (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
Règlements après octroi asile	2'607	3'449	842	32.3
Admissions provisoires	4'053	4'796	743	18.3
AP LAsi et LEtr	3'385	3'711	326	9.6
AP avec qualité de réfugié	668	1'085	417	62.4
Règlements de police des étrangers 1)	562	824	262	46.6
Règlements cas de rigueur 2)	2'841	2'723	-118	-4.2
Autres règlements	479	422	-57	-11.9
<b>Total</b>	<b>10'542</b>	<b>12'214</b>	<b>1'672</b>	<b>15.9</b>

<sup>1)</sup> Règlements de police des étrangers: toutes les personnes qui ont un droit au règlement de leurs conditions de séjour (par ex. réfugiés reconnus, mariage), de même que celles qui ne bénéficient pas d'un tel droit (par ex. regroupement familial). Sont également concernées les personnes reconnues comme apatrides.

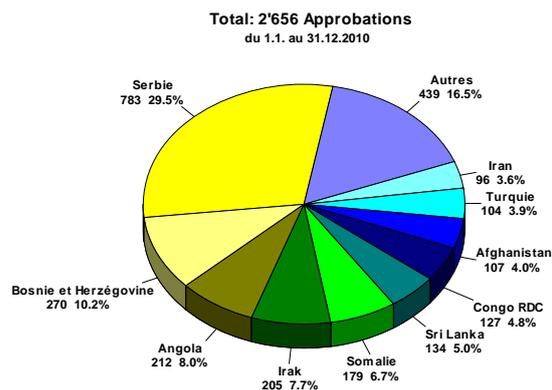
<sup>2)</sup> Règlements cas de rigueur: règlements selon l'art. 85, al. 5, LEtr pour les personnes qui étaient au bénéfice d'une AP de même que les règlements selon l'art. 14 al. 2 LAsi pour les personnes dont la procédure d'asile était en cours. Ne sont pas concernés les requérants d'asile déboutés qui obtiennent par la suite un règlement en tant que cas de rigueur selon l'art. 14, al. 2, LAsi. Les règlements des cas de rigueur sont tous présentés sur le tableau 7.

De janvier à décembre 2010, 12'214 personnes (10'542 en 2009) ont pu rester en Suisse. Ce nombre comprend les personnes qui ont obtenu l'asile, celles qui ont été admises à titre provisoire et celles auxquelles la police cantonale des étrangers a délivré une autorisation de séjour pour d'autres motifs.

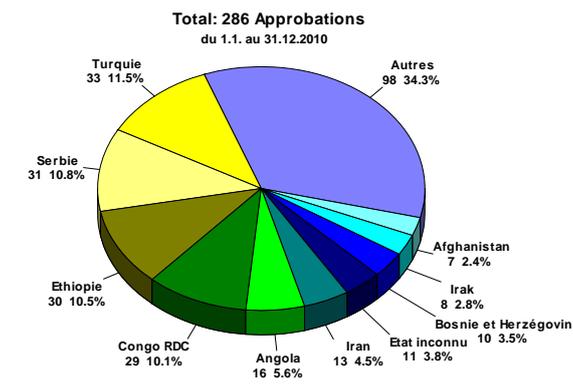
3'449 personnes ont obtenu l'asile (dont 1'566 par regroupement familial) et 4'796 ont reçu une admission provisoire. Une part importante de cette dernière catégorie est composée de ressortissants de la Somalie (1'148 personnes), de l'Erythrée (783) et de Sri Lanka (528).

Durant la même période, 3'969 personnes relevant du domaine de l'asile ont obtenu une autorisation de séjour de la police des étrangers: 2'723 ont été autorisées à entrer en Suisse dans le cadre de la réglementation des cas de rigueur <sup>2)</sup>, 1'246 autres par réglementation ordinaire de la police des étrangers, notamment à la suite de mariages avec des ressortissants suisses.

## Cas de rigueur



**Graphique 27: Cas de rigueur prononcés selon l'art. 84, al. 5 LEtr: pays de provenance**



**Graphique 28: Cas de rigueur prononcés selon l'art. 14 al. 2 Lasi: pays de provenance**

## Tableau 7: Cas de rigueur prononcés

	Règlements 2009	Règlements 2010	Compar. avec année préc. (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
Approbations art. 84 al. 5 LEtr après admission provisoire	2'682	<b>2'656</b>	-26	-1
Approbations art. 14 al. 2 LAsi procédure d'asile	429	<b>286</b>	-143	-33.3
procédure d'asile pendante	122	<b>57</b>	-65	-53.3
procédure d'asile close	307	<b>229</b>	-78	-25.4
<b>Total</b>	<b>3'111</b>	<b>2'942</b>	<b>-169</b>	<b>-5.4</b>

## Tableau 8: Règlements des conditions de séjour et sorties du processus asile

	Nationalité	Règlements et sorties 2009	Règlements et sorties 2010	En % du total	Compar. avec année préc. (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
1	Erythrée	1'918	<b>2'779</b>	13.2	861	44.9
2	Nigéria	1'645	<b>2'311</b>	11.0	666	40.5
3	Serbie	1'987	<b>2'039</b>	9.7	52	2.6
4	Irak	1'275	<b>1'245</b>	5.9	-30	-2.4
5	Turquie	839	<b>848</b>	4.0	9	1.1
6	Somalie	1'006	<b>846</b>	4.0	-160	-15.9
7	Géorgie	683	<b>825</b>	3.9	142	20.8
8	Sri Lanka	612	<b>766</b>	3.6	154	25.2
9	Bosnie et Herzégovine	534	<b>642</b>	3.0	108	20.2
10	Kosovo	429	<b>638</b>	3.0	209	48.7
	Autres	6'477	<b>8'159</b>	38.7	1'682	26.0
	<b>Total</b>	<b>17'405</b>	<b>21'098</b>	<b>100.0</b>	<b>3'693</b>	<b>21.2</b>

**Tableau 9: Sorties après soutien à l'exécution du renvoi**

	Nationalité	Sorties 2009	Sorties 2010	En % du total	Compar. avec année préc. (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
1	Nigéria	989	<b>1'417</b>	13.5	428	43.3
2	Serbie	1'296	<b>1'084</b>	10.3	-212	-16.4
3	Kosovo	301	<b>543</b>	5.2	242	80.4
4	Irak	343	<b>447</b>	4.2	104	30.3
5	Macédoine, ex-Rép youg.	135	<b>431</b>	4.1	296	219.3
6	Géorgie	424	<b>410</b>	3.9	-14	-3.3
7	Algérie	389	<b>325</b>	3.1	-64	-16.5
8	Albanie	351	<b>294</b>	2.8	-57	-16.2
9	Etat inconnu	356	<b>294</b>	2.8	-62	-17.4
10	Guinée	216	<b>246</b>	2.3	30	13.9
	Autres	4'776	<b>5'031</b>	47.8	255	5.3
	<b>Total</b>	<b>9'576</b>	<b>10'522</b>	<b>100.0</b>	<b>946</b>	<b>9.9</b>

En ce qui concerne le processus d'asile, 5'199 personnes ont été enregistrées dans la rubrique « Départs après décision d'asile ». S'y ajoutent 8'481 autres départs comprenant 552 départs dans les délais prescrits, 16 rapatriements dans le pays d'origine et 11 retours dans un Etat tiers, 2'529 départs non contrôlés et 99 décès et radiations du séjour en raison d'un doublon ou d'une double demande. De plus, 606 affaires de séjour en suspens ont fait l'objet d'une radiation administrative en 2010, la compétence relative à ces personnes après le retrait de leur demande d'asile ayant été transférée de la Confédération aux cantons. L'application de la procédure Dublin s'est traduite par une baisse de 4'668 personnes de l'effectif du processus asile (dont rapatriements dans un Etat Dublin 842) .

2'030 départs dans les délais prescrits, 2'830 rapatriements dans le pays d'origine, 260 retours dans un Etat tiers, 2'343 départs non contrôlés ont par ailleurs été enregistrés après le soutien à l'exécution du renvoi en dehors du processus d'asile. En outre, 3'059 autres départs ont encore été enregistrés. Il s'agissait surtout de personnes de retour dans le processus d'asile pour avoir déposé une seconde demande d'asile ou une demande de réexamen, ou de radiations administratives en raison d'un doublon ou d'une double demande et de cas de décès.

La rubrique « Départs non contrôlés » regroupe par exemple les personnes retournées dans leur pays d'origine sans annoncer leur départ de Suisse ou celles qui se sont rendues dans un Etat tiers pour y déposer une demande d'asile. Elle comprend cependant aussi des personnes (« sans-papiers ») qui n'ont pas quitté la Suisse ou qui sont passées dans la clandestinité.

## Informations

Les tableaux complets selon les cantons et les nationalités sont établis sur une base mensuelle et annuelle et peuvent être consultés sur le site internet de l'Office fédéral des migrations au format PDF ([Statistique en matière d'asile](#))<sup>1)</sup>. Des tableaux établis sur la base d'autres critères (sexe, continents, régions, etc.) peuvent être commandés auprès du Service Statistique asile ([asylstatistik@bfm.admin.ch](mailto:asylstatistik@bfm.admin.ch)).

<sup>1)</sup> [http://www.bfm.admin.ch/content/bfm/de/home/dokumentation/zahlen\\_und\\_fakten/asylstatistik.html](http://www.bfm.admin.ch/content/bfm/de/home/dokumentation/zahlen_und_fakten/asylstatistik.html)

## Répertoire des tableaux

	page	
Tableau 1	Effectifs	5
Tableau 2	Flux	6
Tableau 3	Demandes d'asile par pays d'origine	10
Tableau 4	Cas traités et demandes en suspens en première instance	13
Tableau 5	Levée de l'admission provisoire et révocation de l'asile	14
Tableau 6	Règlements de séjour	15
Tableau 7	Cas de rigueur prononcés	16
Tableau 8	Règlements des conditions de séjour et sorties du processus asile	16
Tableau 9	Sorties après soutien à l'exécution du renvoi	17

## Répertoire des graphiques

	page	
Graphique 1	Personnes relevant du domaine de l'asile (incl. SER) - statut	8
Graphique 2	Personnes relevant du domaine de l'asile par an	8
Graphique 3	Réfugiés reconnus: pays de provenance	8
Graphique 4	Personnes dans le processus asile en Suisse: pays de provenance	8
Graphique 5	Personnes dans le processus procédure: pays de provenance	8
Graphique 6	Demandes d'asile en suspens en première instance par an	8
Graphique 7	Requérants selon le sexe et la classe d'âge (excepté les personnes admises à titre provisoire)	9
Graphique 8	Personnes admises à titre provisoire selon le sexe et la classe d'âge	9
Graphique 9	Admissions provisoire: pays de provenance	9
Graphique 10	Admissions provisoires: durée du séjour depuis l'entrée en Suisse	9
Graphique 11	Soutiens à l'exécution du renvoi: régions	9
Graphique 12	Soutiens à l'exécution du renvoi: pays de provenance	9
Graphique 13	Demandes d'asile par an	10
Graphique 14	Demandes d'asile par mois	10
Graphique 15	Demandes d'asile: Principaux pays de provenance	10
Graphique 16	Demandes d'asile: Principaux pays de provenance	10
Graphique 17	Demandes d'asile: Principaux pays de provenance – Variation en pour cent	10
Graphique 18	Demandes d'asile présentées dans les centres d'enregistrement et de procédure et dans le centre de transit d'Altstätten	11
Graphique 19	Documents de voyage et autres documents remis au centre d'enregistrement et de procédure	11
Graphique 20	Nombre de demandes d'asile par rapport à 100'000 habitants	12
Graphique 21	Demandes d'asile dans les Etats européens faisant partie des CIG	12
Graphique 22	Evolution des demandes d'asile et cas traités	13
Graphique 23	Cas traités en première instance	13
Graphique 24	Décisions de première instance de janvier à décembre 2010	14
Graphique 25	Règlements du séjour et sorties du processus asile	15
Graphique 26	Sorties après soutien à l'exécution du renvoi	15
Graphique 27	Cas de rigueur prononcés selon l'art. 84, al. 5, LEtr principales nationalités	16
Graphique 28	Cas de rigueur prononcés selon l'art. 14, al. 2, LAsi principales nationalités	16